Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20261104-VI-DEC-2026-177-AU
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

ETAMPES

VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE
N° VI-DEC-2026-177

OBJET : Contrat – Concert de Noël – Samedi 19 décembre 2026 à l'Eglise Saint-Gilles

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2026-096 en date du 29 septembre 2026 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qué la Ville souhaite signer un contrat avec JPT Spectacles pour organiser un « Concert de Noël » » à l'Église Saint-Gilles le samedi 19 décembre 2026 à 18H00,

CONSIDÉRANT que Monsieur Philippe MANESSE, Gérant de JPT Spectacles, souhaite répondre à cette demande,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat avec JPT Spectacles représenté par Monsieur Philippe MANESSE, domicilié 41 Rue du Temple – 75004 PARIS.

ARTICLE 2 : De permettre aux prestataires de mener à bien cette mission, en contrepartie de la somme de 3200 euros TTC correspondant au frais (prestation, déplacements, logistique, TVA).

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités.
- Monsieur Philippe MANESSE – Gérant de JPT Spectacles.

Fait à Étampes, le 04 NOV. 2026

Gilles BAYART
Maire d'Etampes

VILLE D'ETAMPES ESSONNE

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 05 NOV. 2026